

S-R-7

MOYENS DE TRANSPORT ÉLECTRIQUES

- ATTENDU QUE l'automobile est un des principaux modes de transport;
- ATTENDU QUE ce moyen de se déplacer fonctionne principalement à l'essence;
- ATTENDU QUE nous avons de grandes préoccupations pour l'environnement et la qualité de l'air;
- ATTENDU QU' au Québec, nous avons la capacité de produire de l'électricité sans utiliser d'énergies fossiles;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de notre collectivité de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, pour des raisons sociales, économiques et environnementales;
- IL EST
RÉSOLU QUE les représentants et représentantes du SCFP-Québec fassent des représentations, via leurs instances politiques, à la FTQ et au gouvernement du Québec, pour qu'ils mettent les incitatifs et les investissements nécessaires dans le but de soutenir le développement des moyens de transport électrique;
- IL EST AUSSI
RÉSOLU de faire les représentations afin que la recherche et le développement soient faits au Québec afin que le maximum de retombées profite aux citoyen-nes du Québec.
- IL EST DE PLUS
RÉSOLU de demander au Fonds de Solidarité d'étudier la possibilité d'investir dans ce créneau.

Résolution soumise par la section locale 957 – Syndicat des technologues d'Hydro-Québec

Résolution substitut adoptée au congrès, 12 mars 2009

Résolution substitut dispose de la R-8